Correspondance manquée KLM : la démarche

Correspondance manquée KLM : que faire ? | Air Indemnité

Votre voyage est enfin organisé ! Pour rejoindre votre destination, un **vol avec correspondance** est nécessaire. Vous avez donc prévu le temps qu'il faut pour l'effectuer en toute tranquillité. Malheureusement, le pire se produit : votre vol KLM est annulé, ou simplement retardé. Résultat : vous manquez votre correspondance et vous vous retrouvez coincé à l'aéroport !

Face à cette situation, quels sont vos **droits** ? Est-il possible d'**obtenir une indemnisation** ? Air Indemnité est à vos côtés pour vous fournir les conseils nécessaires.

Que faire si vous manquez votre correspondance avec KLM ?

Vous avez raté votre correspondance en plein milieu de votre voyage ? Vous allez devoir adapter la suite de votre trajet.

Conseils pratiques pour gérer la situation

Si vous avez déjà été confronté à une **correspondance manquée**, avec KLM ou toute autre compagnie, vous savez à quel point cette situation peut être stressante. Inutile toutefois de paniquer ou de perdre son sang-froid. Voici quelques conseils pour gérer au mieux ce moment délicat :

- **Contactez de suite la compagnie** aérienne KLM.
- **Trouvez une alternative** pour poursuivre votre voyage : KLM doit vous garantir une place sur un vol ultérieur.
- **Récupérez vos bagages**.
- **Comprenez bien quels sont vos droits** en tant que passager aérien.

Ces quelques conseils vous permettront de faciliter la suite de votre voyage.

Quels services d'assistance contacter ?

Lorsque vous ratez une correspondance, il est primordial de savoir à qui s'adresser afin de ne pas perdre de temps. C'est aussi le meilleur moyen d'obtenir rapidement des réponses et de savoir que faire.

Dans un premier temps, rendez-vous au **comptoir de la compagnie aérienne KLM** à l'aéroport. Vous pouvez également contacter votre assurance voyages. Ils seront à même de vous apporter leur aide.
Enfin, n'oubliez pas que les services d'Air Indemnité sont à votre disposition pour vous assister dans vos démarches et pour obtenir votre indemnisation.

Comprendre les droits des passagers en cas de correspondance manquée KLM

Il est légitime de se sentir particulièrement impuissant lorsque l'on rate une correspondance, que l'on est victime d'un **vol annulé ou retardé**. Dans la panique et le stress, il n'est pas toujours simple de faire valoir ses droits. Heureusement, le règlement (CE) n° 261/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 établit des règles très claires en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol.

La première des choses à savoir est qu'en cas de correspondance manquée en raison d'un retard ou d'une annulation de vol KLM, vous pouvez **bénéficier d'une assistance**. Il s'agit d'une prise en charge des frais engagés durant votre attente prolongée à l'aéroport. En quoi consiste-t-elle concrètement ?

- Repas ;
- Rafraîchissements ;
- Télécommunications (à hauteur de deux mails, appels, sms ou fax) ;
- Nuitée à l'hôtel si le départ de votre vol de remplacement a lieu le lendemain.

En cas de **correspondance manquée**, vous serez amené à prendre un vol ultérieur proposé par la compagnie. Manque de chance, cette solution risque de vous faire arriver en retard. Si celui-ci est d'au moins 3 heures, vous pourriez bénéficier d'une indemnisation forfaitaire dont les montants sont établis par le règlement européen. Il vous suffira d'adresser une réclamation à KLM.

Comment vérifier si votre correspondance KLM est éligible à une indemnisation ?

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

L'indemnisation n'est versée que dans certains cas bien précis. Vous souhaitez savoir si votre correspondance manquée avec KLM est éligible à une compensation ? Voici les conditions d'éligibilité à connaître :

- **Vos deux vols font partie d'une même réservation**. Si vous avez acheté vos billets séparément, il vous sera impossible de faire valoir vos droits au titre de la correspondance manquée pour le second vol.
- Vous subissez un **retard de 3 heures** ou plus arrivé à destination.
- C'est la compagnie qui est **responsable** de la correspondance manquée.

Cette dernière condition est restrictive. Cela signifie que si le retard ou l'annulation de vol n'est pas imputable à la compagnie, vous n'aurez aucune indemnisation. Certaines situations vous priveraient donc de ce droit :

- Si vous vous êtes présenté tardivement à l'embarquement ;
- Si le retard ou l'annulation du premier vol KLM est dû à des **circonstances exceptionnelles** (grève des contrôleurs aériens, conditions météorologiques défavorables, restrictions gouvernementales) etc.

Quel est le montant de l'indemnité ?

Distance du vol KLM	Vol intracommunautaire	Autres vols
< ou = à 1500 km	250 €	
Entre 1500 km et jusqu'à 3500 km	400 €	
> 3500 km	400 €	600 €

Comment trouver les informations de vol nécessaires ?

Pour trouver les informations nécessaires afin de réclamer votre **indemnisation**, c'est très simple ! La plupart du temps, elles seront précisées sur votre confirmation de réservation ou votre **carte d'embarquement**. En cas de retard ou d'annulation, la compagnie KLM vous a peut-être également remis une notice d'information à l'aéroport. Enfin, pensez à noter les horaires de décollage et d'ouverture des portes à l'arrivée pour garder ces informations en mémoire. Vous pouvez même prendre des photos des panneaux d'affichage.

Comment obtenir une indemnisation en cas de correspondance manquée KLM ?

Faites votre réclamation avec Air Indemnité

Vous envisagez de déposer un dossier de réclamation pour obtenir une indemnisation ? Mais dans le cas d'une correspondance manquée avec KLM, les démarches vous paraissent bien floues. Que demander ? Quels arguments opposer à la compagnie ? Heureusement, Air Indemnité a pour mission de défendre vos droits après une correspondance manquée.

En tant que spécialistes de l'**indemnisation des passagers aériens**, nous connaissons la réglementation sur le bout des doigts et avons l'habitude de traiter directement avec les compagnies aériennes en votre nom. En quelques clics, confiez-nous votre dossier et ne vous souciez plus de rien !

CTA : Dépôt de dossier Air Indemnité

Déposer un dossier de réclamation

Vous pouvez aussi déposer votre réclamation directement sur le site de la **compagnie aérienne KLM**. La plupart des sites web de compagnies disposent de formulaires en ligne permettent de faire une demande d'indemnisation.

Vous devrez préparer l'ensemble des pièces nécessaires et décrire précisément votre situation. Il sera sûrement nécessaire de patienter. La compagnie dispose de deux mois pour vous apporter une réponse, positive ou négative. Faites preuve d'opiniâtreté. Il arrive même parfois que certains passagers n'aient aucune réponse.

Les recours possibles si la compagnie refuse l'indemnisation

Si KLM refuse de vous verser l'indemnisation qui vous est due, il existe plusieurs options permettant de faire valoir vos droits. Il est possible de présenter votre **affaire en justice**, en vous faisant assister d'un avocat spécialisé. Si vous ne souhaitez pas engager de procédure judiciaire tout de suite, songez à déposer votre dossier sur la plateforme de règlement des litiges de la Commission Européenne.

Vous êtes fatigué de devoir vous battre contre KLM pour obtenir le dédommagement qui vous est dû ? Le plus simple est de **confier votre réclamation à Air Indemnité**. Libérez-vous de tous les tracas administratifs !